

LA FRANCAISE LUX

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 66. 785
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT CARBON IMPACT INCOME (LE « COMPARTIMENT »)

Luxembourg, le 20 juin 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe par la présente des mises à jour suivantes à apporter aux caractéristiques du Compartiment :

1) Mise à jour de la politique et de la stratégie d'investissement

La politique d'investissement du Compartiment sera mise à jour afin de (i) préciser que la société de gestion s'appuiera sur l'analyse du centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » en ce qui concerne la détermination des critères ESG et de (ii) refléter l'augmentation du taux d'exposition nette (après couverture) aux devises autres que l'euro de 10 % à 50 % à compter du 20 juillet 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

À compter de la Date d'entrée en vigueur, la politique d'investissement sera donc libellée de la façon suivante ¹:

« Le compartiment investit dans des obligations d'État et d'entreprises, dans des actions des pays de l'OCDE et/ou sur les marchés émergents.

Plus précisément, le compartiment peut investir dans des actions, dans des titres de créance à taux variable ou fixe, ainsi que dans des instruments du marché monétaire. Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % dans des titres à revenu fixe dotés d'une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou considérés de manière équivalente par le gestionnaire d'investissement au moment de l'achat ou dans des obligations non notées. Le compartiment peut investir dans des obligations durables (telles que des obligations vertes et des obligations sociales) et des obligations liées à la durabilité.

Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué :

- *obligations et instruments du marché monétaire : 100 %, dont obligations d'État : 50 %*

¹ Les ajouts apparaissent en bleu, les parties supprimées en rouge

- obligations d'État et d'entreprises émises dans des pays non membres de l'OCDE : 70 %
- actions : 50 %
- obligations CoCo (contingent convertible bonds) : 10 %
- obligations convertibles : 10 %
- autres OPCVM/OPC : 10 %, y compris des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée globale ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas 12 mois
- sociétés de placement immobilier (REIT) qualifiées de valeurs mobilières au sens de la Loi de 2010 et des réglementations connexes, actions immobilières privilégiées cotées et titres de créance immobiliers, ainsi que
- titres assimilés à des actions de sociétés d'exploitation immobilière : 10 %

Le compartiment a des objectifs spécifiques en matière d'investissement durable (SFDR Article 9). La société de gestion s'appuie sur l'analyse du centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (le « Centre de Recherche ») de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans la détermination des critères d'investissement responsable. Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts quant à la fourniture des notes ESG par le Centre de Recherche.

Le processus d'investissement est basé sur l'intégration avec un engagement important dans la gestion et la thématique.

Les univers d'investissement initiaux sont construits comme suit :

- pour les émetteurs publics/souverains :
 - l'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs publics/souverains (ci-après dénommés « Pays ») qui font partie de l'indice JP EMBI Global Diversified. Les pays non inclus dans l'indice mondial mais inclus dans des sous-indices régionaux (par exemple, République tchèque, Slovaquie, Thaïlande, Macédoine, Israël) et investissables sont ajoutés à l'univers d'investissement initial.
- pour les sociétés :
 - pour les actions : l'univers d'investissement initial est construit à partir des Sociétés appartenant à l'indice MSCI World Net Total Return USD (NDDUWI).
 - pour les obligations d'entreprises : l'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs privés (ci-après les « Sociétés ») qui font partie de l'indice ICE Bofa Global High Yield (indice HW00) (...).

(...) L'exposition nette (après couverture) aux devises autres que l'EUR peut s'élever jusqu'à ~~10~~50 % des actifs nets. »

En outre, la description des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par le gestionnaire d'investissement du Compartiment, qui étaient précédemment divulgués dans la partie générale du prospectus, sera insérée directement dans l'annexe du compartiment (y compris une clarification selon laquelle les investissements en obligations d'entreprises dans les pays signalés nécessitent une diligence raisonnable approfondie de la part du gestionnaire de portefeuille avant d'investir) et l'indice de référence composite utilisé pour mesurer l'intensité carbone du Compartiment sera mis à jour à 20 % MSCI World (indice Net Total Return USD (NDDUWI)) + 40 % indice ICE Bofa Global High Yield + 40 % indice JP EMBI Global Diversified.

2) Mise à jour de la rubrique concernant les instruments dérivés et les techniques

Cette rubrique sera modifiée pour ajouter la possibilité pour le gestionnaire d'investissement d'investir dans des swaps sur défaut de crédit (credit default swaps) individuels (single name) et sera donc libellée comme suit à compter de la Date d'entrée en vigueur :

*« Outre les instruments dérivés de base (définis dans la rubrique « Utilisation des instruments dérivés et des techniques de gestion efficace de portefeuille par les compartiments »), le compartiment peut avoir recours à des credit default swaps (~~y compris CDS sur indices~~ **single name et indice**). »*

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications mentionnées ci-dessus, vous pouvez demander le rachat de vos actions jusqu'au 19 juillet 2022 à 11 heures. Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration